

COMMUNIQUE DE PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ

Lundi 20 février 2017

CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KÉR HA TOLPAD-KERIOÛ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02 98 98 89 71
Ou/pe 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh



Appel à candidature suite à la création de la commission consultative des services publics locaux

La loi relative à la démocratie de proximité, codifiée à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, stipule que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale, née le 5 janvier 2017 de la fusion de Quimper Communauté, du pays Glazic et de Quéménéven, a institué une commission compétente pour les services suivants :

- l'eau
- L'assainissement
- L'élimination des déchets
- les transports collectifs urbains
- Le haut-débit
- Le Parc des Expositions Quimper Cornouaille et le Centre des congrès du Chapeau Rouge

Pour une plus grande transparence dans la gestion de ces services publics, les membres de la commission composée d'élus et d'associations, sont consultés régulièrement afin de formuler un avis sur l'évolution de ces services.

Ainsi, cette commission offre la possibilité aux associations d'être informées, d'échanger et de débattre sur la gestion de ces services publics.

Dans le cadre du renouvellement de la composition du collège des associations de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), les associations de Quimper Bretagne Occidentale qui souhaitent participer aux travaux de la commission, sont invitées à se faire connaître, **avant le 24 mars 2017** en écrivant à :

Monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale
Hôtel de ville et d'agglomération
CS 26004
29107 Quimper cedex